

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE
(UEMOA)**

AVIS DE RECRUTEMENT

N° 007/2025/DSAF/DRH

La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ayant son siège à Ouagadougou, procédera au recrutement d'un Professionnel chargé de la Protection Sociale pour les services de la Commission.

I. Conditions générales du recrutement

1. Dossier de candidature

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- une demande signée du candidat indiquant clairement l'emploi pour lequel il postule ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae auquel sont annexées les attestations des expériences acquises (certificats de travail, attestations) ;
- une copie certifiée conforme du ou des diplômes.

2. Nationalité

Les candidats doivent être ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

3. Dépôt et date de clôture des candidatures

Le dossier de candidature, qui doit être déposé sous pli fermé, portera :

a) au recto, la référence de l'emploi ;

b) au verso, les nom et prénoms du candidat.

et doit être déposé à la Commission de l'UEMOA ou adressé, **par voie postale**, à :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE L'UEMOA
380, Avenue du Professeur Joseph KI-
ZERBO
01 B.P. 543
OUAGADOUGOU 01
Burkina Faso**

**Préciser dans l'objet la référence du poste.
Par exemple :**

« N° ECS/01-2025/DDH/DSPS/PS ».

Toutes les candidatures reçues après la date limite ou envoyées à toute autre adresse ou sans la référence du poste vacant, seront rejetées.

Date limite de dépôt des candidatures :

30 mai 2025

II. Procédure de recrutement

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- une phase de présélection sur dossier ;
- une phase de sélection en deux étapes :
 - un test écrit, et ;
 - un entretien oral.

La sélection sera faite parmi les candidats présélectionnés.

Avant tout engagement, le candidat retenu devra fournir :

- un extrait d'acte de naissance ou tout document en tenant lieu ;
- un certificat de nationalité (original ou copie légalisée) ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;

- un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé.

a) Les candidats ayant adressé un dossier de candidature à la Commission de l'UEMOA avant la publication du présent avis sont invités à soumettre un nouveau dossier satisfaisant aux conditions ci-dessus.

Aucun dossier ne sera retourné.

b) Seuls les candidats retenus à la phase de présélection seront saisis de la suite réservée à leur demande.

Cet avis de recrutement est disponible sur le site internet de la Commission de l'UEMOA : www.uemoa.int.

Emploi :

« N° ECS/01-2025/DDH/DSPS/PS ».

Professionnel chargé de la Protection Sociale.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

Le Professionnel chargé de la Protection Sociale travaillera sous la supervision du Directeur de la Santé et de la Protection Sociale.

De façon spécifique, il/elle aura pour missions de :

- Formuler des propositions d'interventions et d'activités concourant à l'atteinte des objectifs de la Division de la Protection Sociale et assurer leur mise en œuvre ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie Protection Sociale de l'UEMOA ;
- Prendre part aux activités ou assurer les missions imputées par les supérieurs hiérarchiques ;
- Élaborer des notes techniques et tous autres documents utiles ou sollicités en lien avec la protection sociale ;
- Traiter les courriers de la Division de la Protection sociale (départ et arrivée) ;

- Préparer les dossiers de la Division de la Protection sociale (TDR études, notes techniques, correspondances, présentations, préparation administrative des réunions, ateliers, études, missions) ;
- Suivre les activités et missions confiées aux consultants ;
- Animer les plateformes de l'UEMOA sur la protection sociale ;
- Préparer les bilans de la mise en œuvre des activités de la Division de la Protection sociale.

IV. PROFIL DU PROFESSIONNEL CHARGE DE LA PROTECTION SOCIALE

1. Qualifications requises :

Le Professionnel chargé de la Protection Sociale devra :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau maîtrise (Bac+5) dans les domaines des sciences sociales (droit, économie, santé, etc.) ou équivalent ;
- Avoir effectué une formation spécifique diplômante en Protection sociale/sécurité sociale ;
- Avoir effectué une formation en élaboration, planification, suivi et évaluation des projets et programmes de protection sociale ;
- Avoir effectué une formation en gestion axée sur les résultats (GAR).

V. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1. Expérience générale

Justifier d'une expérience solide d'au moins sept (07) ans à un poste d'Expert ou équivalent dans le domaine de la protection sociale ;

Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience en planification et mise en œuvre de programmes dans le secteur de la protection sociale.

4. Age limite

Le Professionnel chargé de la Protection Sociale devra être âgé au plus de 45 ans au 31 décembre 2025.

VI. CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE

Le Professionnel chargé de la Protection Sociale est classé au grade P de la grille des salaires du personnel de l'UEMOA.

VII. DUREE DU CONTRAT

L'engagement du Professionnel chargé de la Protection Sociale est à durée indéterminée à l'issue d'une période probatoire de douze (12) mois.

Ouagadougou, le **08 MAI 2025**

**Le Commissaire chargé
Département des Services
Administratifs et Financiers (DSAF)**



Lassine BOUARE